



**Monsieur Didier GUILLAUME**

**Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation**

78 rue de Varenne

75349 PARIS SP 07

**Monsieur Gérald DARMANIN**

**Ministre de l'Action et des Comptes publics**

139 rue de Bercy

75012 PARIS

**Monsieur Bruno LE MAIRE**

**Ministre de l'Economie et des Finances**

139 rue de Bercy

75012 PARIS Cedex 12

Paris, le 29 juin 2020

Messieurs les Ministres,

Lors de notre dernière rencontre du 29 mai dernier vous nous avez annoncé le principe d'une nouvelle réunion afin d'ajuster la première phase du plan de soutien des pouvoirs publics à notre filière en fonction de l'évolution de la situation. Il est grand temps de programmer cette réunion alors même que l'ensemble de nos organisations professionnelles régionales discutent en ce moment des rendements et mécanismes de régulation de la prochaine récolte.

En premier lieu, nous tenons à vous rappeler que nous restons lourdement handicapés par la taxation à 25% de nos vins à l'entrée du territoire des USA, avec un coût annuel de 300 millions d'euros pour les exportateurs. Rien ne nous permet d'envisager une quelconque issue à court terme. En outre, les difficultés qui apparaissent dans la négociation sur la taxation des services numériques laissent planer un nouveau risque important sur notre filière. Dans ce contexte, le plan de soutien doit enfin comprendre un mécanisme effectif de compensation, même indirecte, de nos entreprises. Nous rappelons que nous sommes victimes de décisions étatiques. Après des mois de circonvolutions rassurantes, nous ne sommes plus en situation d'attendre davantage d'hypothétiques solutions diplomatiques : il est impératif que l'Etat français s'engage clairement en faveur des exportateurs victimes de ces mesures.

En second lieu, nous tenons à vous faire part du désarroi et de l'incompréhension de nos mandants face à la faiblesse du dispositif d'exonération de cotisations sociales tel que proposé dans le projet de

loi de finances rectificative numéro 3. Le critère de 80 % de baisse du chiffre d'affaires, retenu pour ouvrir le bénéfice d'une exonération de charges sociales, est beaucoup trop restrictif pour permettre une réelle efficacité de la mesure, en particulier pour les activités amont ou aval des secteurs tels qu'hôtellerie, restauration, cafés ou encore tourisme. Nous souhaitons que vous trouviez avec le parlement une solution pour mieux prendre en compte la situation économique que nous vivons. La proposition du gouvernement actuellement sur la table ne concernera en l'état quasiment aucune de nos entreprises.

En troisième lieu, il devient extrêmement urgent d'envisager les mécanismes permettant la relance de notre secteur, car sans celle-ci, c'est la pérennité même de nombreuses entreprises, amont comme aval, qui est en cause. A ce titre, il faut tenir compte du temps nécessaire à la récupération <sup>(1)</sup> et donc, prévoir des dispositifs adaptés à cette dimension ;

- D'une part, des mesures permettant de compenser provisoirement une partie de la baisse à court terme de la demande sans compromettre les capacités de rebond de la filière. Dans ce contexte des mesures telles que l'aide au stockage privé, de mise en réserve interprofessionnelle ou de réduction aidée de la production doivent impérativement être envisagées ;
- D'autre part, la reconquête des consommateurs passe par des mesures plus offensives comme la promotion de nos produits (sous réserve de modalités fluides et adaptées) et le développement de nouveaux produits (comme les vins sans alcool ou à faible degré) pour accéder à de nouveaux consommateurs, sur des segments de demandes dynamiques.

Le Conseil Spécialisé de FranceAgriMer du 8 juillet devra se prononcer sur ces orientations et leur mise en œuvre. Or, à ce stade nous n'avons aucun projet.

Enfin, la souscription à la distillation de crise fait ressortir des demandes pour un montant total d'un peu moins de 3,3 millions d'hectolitres. L'Etat doit donc trouver les moyens de compléter l'enveloppe déjà allouée afin d'atteindre la distillation des 3 millions d'hectolitres que nous avons anticipés. Nous tenons d'ores et déjà à vous faire part que nous ne pourrions pas voter une proposition qui viserait à amputer le soutien à notre filière en puisant dans l'enveloppe du programme national d'aide.

Pour l'ensemble de ces raisons, il est donc indispensable d'organiser une réunion dans les prochains jours afin de trouver les réponses à la situation que nous connaissons.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Messieurs les ministres, en l'expression de notre haute considération.



**Stéphane HERAUD**  
Président AGPV



**Michel CHAPOUTIER**  
Président de l'UMVIN



**Jean-Marie BARILLERE**  
Président du CNIV

---

<sup>1</sup> Selon une récente étude d'IWSR, il faudrait attendre 2024 pour retrouver les niveaux de consommation d'avant crise



**Gérard BANCILLON**  
Président de la  
Confédération des vins  
IGP de France



**Boris CALMETTE**  
Président Vignerons Coopérateurs  
de France



**Jérôme DESPEY**  
Président Commission viticole  
FNSEA



**Jean-Marie FABRE**  
Président des Vignerons  
Indépendants de France



**Bernard FARGES**  
Président de la CNAOC



**Samuel MASSE**  
Responsable dossier Viticulture  
JA